

Décision n° 02-611 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 25 juillet 2002 relative à la demande présentée par Connexion By Boeing Ireland Limited d'établissement et d'exploitation d'un réseau radioélectrique expérimental ouvert au public en vue de l'exploitation, dans les aéronefs, d'un service d'accès à haut débit à Internet, fonctionnant dans les bandes des 12 et 14 GHz sur le territoire métropolitain et l'espace aérien correspondant

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L.33-1 et L.36-7 (1°) ;

Vu la demande présentée le 13 mars 2002 par la société Connexion by Boeing Ireland Limited, sise à Dublin, 30 Herbert Street, Irlande, complétée par le courrier en date du 29 mai 2002 ;

Vu le courrier en date du 4 juillet 2002, en réponse à celui de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 24 juin 2002 ;

Après en avoir délibéré le 25 juillet 2002 ;

Décide :

Article 1 – Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif à la demande susvisée présentée par la société Connexion by Boeing Ireland Limited,
- le projet d'arrêté d'autorisation et le cahier des charges annexé.

Article 2 – Le Président de l'Autorité est chargé de transmettre à la ministre déléguée à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'autorisation annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 25 juillet 2002.

Le Président

Jean-Michel Hubert